

COMMUNE DE PORTES-EN-VALDAINE (Drôme)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2024

Nombre des membres :

- afférents au Conseil Municipal :	11	
- en exercice :	10	
- qui ont pris part à la séance :	08	
- votants	10 (dont 2 pouvoirs)	
Date de convocation : 04/04/2024		Date d'affichage : 04/04/2024

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, voté à l'unanimité en début de séance, sous la présidence de son Maire, Monsieur Jean-Bernard CHARPENEL, dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, le onze avril deux mil vingt-quatre à 18 h 30.

Présents : Mmes ARSAC Pascale – RENARD Brigitte -
Mrs ALINS Franck - BRACHET Florian - CHARPENEL Aurélien
COEUILLET Christophe - DI BENEDETTO Vincent -

Absents excusés : Mme PERRIN Marie-Josèphe pouvoir à Mme RENARD Brigitte
Mr VERNERET Jacques pouvoir à Mr COEUILLET Christophe

Secrétaire de séance : Mme RENARD Brigitte

OBJET : Taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2024

Monsieur Le Maire rappelle les taux votés pour l'année 2023 pour la commune de Portes En Valdaine :

Taxe foncière (bâti) TFPB	26,59 %
Taxe foncière (non bâti) TFPNB	44,91 %
Taxe d'habitation TH	10,56 %

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité des votants, **décide de ne pas augmenter ces taux pour l'année 2024.**

Et ont les membres présents signés au registre
AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Jean-Bernard CHARPENEL

